

Darrieussecq veut qu'on continue de soigner gratis toute la misère du monde

écrit par Christine Tasin | 6 octobre 2024

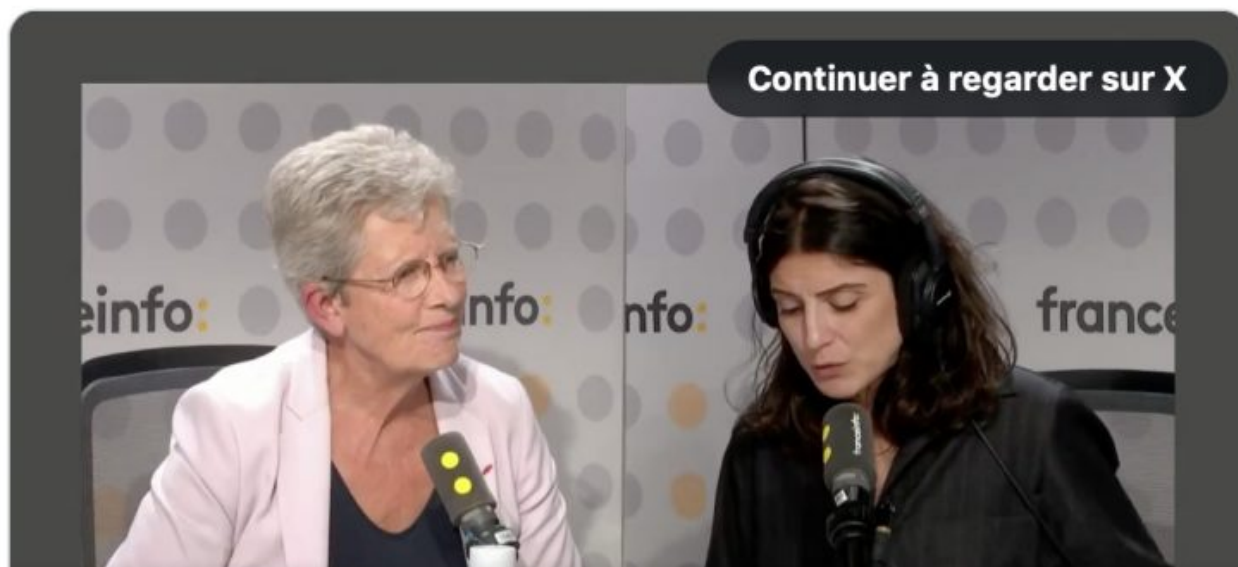


franceinfo

@franceinfo · [Suivre](#)



Aide médicale d'Etat "Il n'est pas question de toucher à l'Aide médicale d'Etat. Ma position est celle-là depuis longtemps.", assure Geneviève Darrieussecq [#franceinfosoir](#)



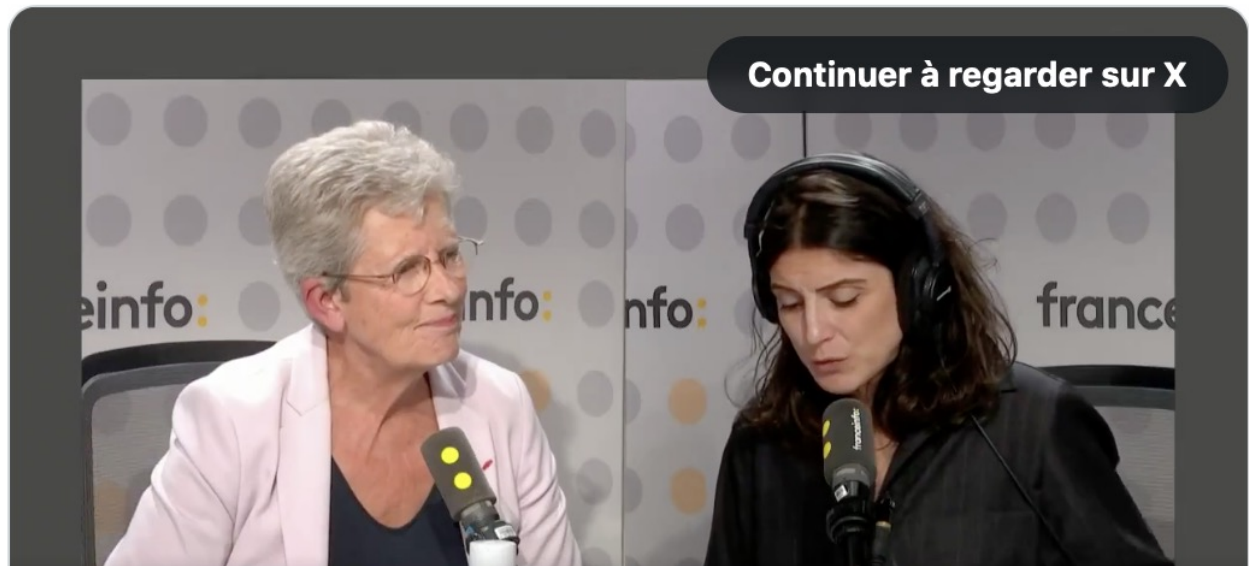


franceinfo

@franceinfo · Suivre



Aide médicale d'Etat "Il n'est pas question de toucher à l'Aide médicale d'Etat. Ma position est celle-là depuis longtemps.", assure Geneviève Darrieussecq [#franceinfo](#)



<https://www.fdesouche.com/2024/10/04/genevieve-darrieussecq-ministre-de-la-sante-il-nest-pas-question-de-toucher-a-laide-medicale-detat-ma-position-est-celle-la-depuis-longtemps/>

Les excès de l'AME, un fantôme pour le nouveau ministre de la santé...

Aide médicale d'Etat « Il n'est pas question de toucher à l'Aide médicale d'Etat. Ma position est celle-là depuis longtemps. », assure Geneviève Darrieussecq [#franceinfo](#) <pic.twitter.com/7po0pxTS7d>

– franceinfo (@franceinfo) [October 4, 2024](#)

En 2015, l'AME nous coûtait un milliard d'euros par an

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/11/02/20002-20151102ARTFIG00319-le-derapage-cache-et-incontrole-de-l-aide-medicale-d-etat.php>

Ci-dessous des extraits d'articles divers sur l'AME. CQFD...

Juste une remarque en passant : pour réserver ce milliard aux nôtres, qui travaillent, cotisent, produisent la richesse de notre pays, il suffit de limiter et même d'arrêter l'immigration folle. Le reste n'est que littérature.

Quand on prend les ressources de santé aux Français pour les offrir aux migrants...

-AME : Aide médicale d'Etat, coût 1 milliard d'euros

-La prise en charge des soins dentaires pour vous, Français de France, va passer de 70 à 60 %. C'est les mutuelles qui vont rembourser qu'il dit. Combien de millions de Français n'ont pas de mutuelle ou une qui rembourse a minima ? D'ailleurs si la mutuelle doit payer plus, ses tarifs font augmenter...

<https://www.fdesouche.com/2023/06/16/pour-economiser-500-millions-deuros-la-securite-sociale-va-baisser-sa-prise-en-charge-des-soins-dentaires-de-70-a-60/>

500 personnes décéderaient chaque année faute d'avoir été greffées.

-Malheur à qui ose prétendre ne pas TOUT payer aux migrants

:

Le Sénateur LR [Françoise Dumont](#) propose de remplacer AME par une aide d'urgence réservée... aux urgences, AMU pour les étrangers en situation irrégulière, ce qui amènerait à ne plus leur payer leurs opérations esthétiques par exemple. Elle est menacée, traînée dans la boue... *Sa réponse, ça marche comme ça au Danemark, en Allemagne, en Italie...*

<https://www.nicematin.com/politique/jai-ete-bousculee-humainement-la-senatrice-varoise-francoise-dumont-repond-a-la-polemique-sur-son-amendement-sur-laide-medicale-detat-839157>

Des millions de Français n'ont pas de mutuelle, trop chères, par contre le moindre immigré arrivé irrégulièrement en France a droit à 100% des soins gratuits

L'[aide médicale de l'État](#) est créée par la [loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle \(CMU\)](#). Cette protection santé s'adresse aux ressortissants étrangers en situation irrégulière et précaire :

- résidant en France depuis plus de trois mois (**sauf pour les mineurs, qui en bénéficient immédiatement**) ;
- **n'ayant pas de titre de séjour** depuis plus de trois mois ;
- ne dépassant pas **certains plafonds annuels de ressources**, différents selon le lieu de résidence (département d'outre-mer [DOM] ou Hexagone) et la composition familiale.

Les demandeurs d'asile ne bénéficient pas de l'AME mais ont accès à la [protection universelle maladie \(Puma\)](#) après trois mois de résidence en France.

L'AME donne droit à la prise en charge à **100% des soins médicaux et hospitaliers** dans la limite des tarifs de la

sécurité sociale.

Les bénéficiaires peuvent justifier de leurs droits et bénéficier d'une [dispense d'avance de frais qui s'impose à tout professionnel de santé](#) grâce à une carte AME valable douze mois et renouvelable.

<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/ce-que-coute-vraiment-l-aide-medicale-d-etat-988286.html>

Dois-je ajouter que nos malades qui attendent avec angoisse un donneur pour remplacer l'un de leurs organes qui dysfonctionne voient trop souvent la greffe proposée... à un migrant, un jeune immigré, considérant que le jeune malade, même s'il n'est pas français, doit être prioritaire par rapport à l'ancien. Et comme les nôtres vieillissent et que les autres pètent le feu...

Je vous renvoie à l'excellent article de Jacques Martinez sur le sujet paru en juin dernier. Les demandeurs de greffe géorgiens, algériens... sont de plus en plus nombreux

[...]

« Nombreux sont les Géorgiens qui viennent dans l'Hexagone se faire soigner. »

Cela m'est atrocement difficile d'en faire la remarque puisqu'il s'agit d'êtres humains qui n'ont qu'un souhait : ne pas mourir...

Mais même pour des Européens, peut-on trouver acceptable que des Français -ou des étrangers mais travaillant à l'année en France et donc affiliés à notre Sécurité Sociale -aient du mal à avoir des dialyses voire des greffes de reins parce que de nombreux lits sont accordés à des étrangers n'ayant

jamais contribué à notre Assurance Maladie ?

Des personnes -certes également atrocement malades voire à l'agonie- venues même d'Europe ayant priorité sur des soins que, nous Français, contribuons largement à financer par nos impôts et, parfois, par nos dons.

□ Certains malades Français sont contraints de pratiquer les dialyses de nuit car les services sont saturés la journée en raison de l'afflux de malades étrangers. □ Or, note Marianne, l'Hexagone attire de nombreux Géorgiens malades des reins.

« Selon nos informations, en avril dernier, ajoute Marianne, 65 Géorgiens étaient inscrits sur la liste d'attente pour une greffe de rein. En attendant une hypothétique opération, ils bénéficient d'un titre de séjour spécifique appelé « titre de séjour pour soins » ou « étrangers malades ». Il permet à des étrangers gravement malades et n'ayant pas accès au traitement dans leur pays d'origine d'être en situation régulière et soigné. Une exception juridique française. »

Nous pensons souvent aux Nord-Africains et en particulier aux Algériens □ (qui réclament, en outre, encore plus de nous après nous avoir mis à la porte d'un pays qui, avant la France, n'existait pas !) mais aussi Tunisiens et Marocains qui ne se gênent pas pour venir « squatter » nos chambres d'hôpitaux, eh bien, Marianne nous apprend que, en proportion, il y a 5 fois plus de Géorgiens que d'Algériens... Mais cette « victoire » pour une greffe des Géorgiens sur les Algériens à « 5 contre 1 » ne me gêne absolument pas !

« Entre 2017 et 2023, 1 700 demandes de ce titre pour soins ont été formulées par des Algériens en situation irrégulière pour des traitements rénaux qui existent pourtant de l'autre côté de la Méditerranée. Et 800 par des Géorgiens. Eu égard au nombre d'habitants, les Géorgiens sollicitent donc cinq fois plus le statut « étranger malade » pour des problèmes rénaux que les Algériens. »

Mais il est une conséquence dramatique suite aux greffes

accordées aux étrangers...

« Selon l'association France Transplant, 500 personnes décéderaient chaque année faute d'avoir été greffées. »

En outre, avant d'avoir une greffe □-interdite à partir d'une personne décédée dans de nombreux pays, entre autres, en Géorgie : seules des personnes vivantes peuvent être donneurs- ces étrangers doivent être dialysés ! □Ce qui fait que □« *Les centres de dialyse en France sont encombrés, on dialyse puisque nous n'avons pas le choix.(...) Quelle est la capacité du pays d'accueil à répondre à toutes les demandes venant de l'étranger ?* », s'interroge le médecin réanimateur Karim Laoubdia Sellami, ancien directeur général adjoint de l'Agence française de biomédecine et ex-directeur de Médecins Sans Frontières à Paris.□ D'autant qu'en Géorgie mais aussi en Algérie les services de dialyses existent !

D'ailleurs, comme l'indique le docteur Bénédicte Baupere, directrice adjointe Direction du Service Médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), de retour d'une enquête en Géorgie sur ce problème :

« *Il n'y a pas de justification médicale à ce que les Géorgiens soient aussi nombreux à nous solliciter pour obtenir un titre étranger malade alors même que les soins demandés sont possibles dans leur pays.* »

.
La différence entre la Géorgie et la France est claire comme de l'eau de roche : en Géorgie où « l'offre hospitalière en matière de dialyse est importante », si les opérations chirurgicales sont prises en charge par l'État, les « à-côtés » dont les tests préalables à la greffe et nombre de médicaments ne sont pas remboursés ! Et ce n'est pas tout comme le précise Marianne, « encore moins le transport pour se rendre au centre médical ou les repas, comme en France. À la suite de la greffe, il faut déboursier entre 70 et 170 euros chaque mois pour les traitements non pris en charge par l'État. Or, le salaire moyen dans le pays est d'environ 440 euros. »

.
Les Géorgiens fortunés vont en Biélorussie se faire greffer pour l'équivalent de... 75 000€ !

Comme « *il est de notoriété publique que la France soigne gratuitement. (...) « Les patients sont très bien informés sur ce qu'il se passe chez vous, ils ne partent pas à l'aveugle, ils savent à quelle porte frapper »*, souligne le docteur Mindia Ebralidzé qui exerce dans trois centres de dialyse. »

[...]

D'autant qu'un problème de santé est, pour de nombreux étrangers, le prétexte pour venir en France et y... rester !

« *Les raisons qui les poussent à partir en France ne sont pas seulement médicales »*, fait valoir Magda Kostava, responsable de la clinique Church Hospital à Kutaïssi : « *Ce sont souvent des patients en situation précaire, sans formation, sans diplôme, qui savent qu'il y a des aides sociales en France et qui espèrent une vie meilleure.* »

Ce que confirme le responsable des services d'anesthésie et de bloc opératoire, le docteur Aleksi Vachadze, à Tbilissi : « *Même pour des opérations simples, des patients demandent à pouvoir éventuellement les faire à l'étranger, avec le souhait de s'y installer. Vous ne pouvez pas tout expliquer par le besoin en soin. D'ailleurs ces patients, une fois traités, restent en France.* »

Ce qui n'est pas sans conséquences préjudiciables à leur pays natal :

« *Une situation qui affecte les soignants géorgiens, attachés à leur mission et à leur patientèle, et qui représente également un manque à gagner pour les nombreux établissements privés.* »

□ Et nous, en France, nous nous posons quotidiennement la question du déficit de la Sécurité Sociale !

Pour quelle raison n'instaurerions-nous pas une préférence - oh, le vilain mot !- nationale ?

<https://resistancerepublicaine.com/2024/06/03/dans-nos-hopit-aux-5-fois-plus-de-georgiens-que-dalgeriens/>

Il est vrai que l'on a vu de jeunes Français, pères de famille, se voir refuser une greffe qui les aurait sauvés pendant le Covid parce que... non vaxxinés.. Ça c'est la cerise sur le gâteau, même si ce n'est pas tout à fait le sujet.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/07/24/le-non-vaxxine-garnet-mort-a-35-ans-la-grefe-de-rein-qui-laurait-sauve-lui-fut-refusee/>